



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CCGS EG - Main Engine Pre-Heat Sys.	
Solicitation No. - N° de l'invitation F5561-180652/B	Date 2018-09-05
Client Reference No. - N° de référence du client F5561-18-0652	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-304-10501	
File No. - N° de dossier HAL-8-81106 (304)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-21	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bowman, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur hal304
Telephone No. - N° de téléphone (902) 802-8304 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS MARITIMES REGIONAL HQ BLDG 50 DISCOVERY DR - LEVEL 4 DARTMOUTH NOVA SCOTIA B2Y4A2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	CCGS EG - Main Engine Pre-Heat Sys	F5561	F5561	1	SUM	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Moteur principal de préchauffage	
Solicitation No. - N° de l'invitation F5561-180652/A	Date 2018-08-15
Client Reference No. - N° de référence du client F5561-18-0652	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-304-10488	
File No. - N° de dossier HAL-8-81106 (304)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-31	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bowman, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur hal304
Telephone No. - N° de téléphone (902) 802-8304 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS MARITIMES REGIONAL HQ BLDG 50 DISCOVERY DR - LEVEL 4 DARTMOUTH NOVA SCOTIA B2Y4A2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	2
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	6
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8 ATTESTATIONS	8
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	9
6.12 ASSURANCES.....	9
ANNEXE A - BESOIN.....	10
ANNEXE B	12
BASE DE PAIEMENT.....	12
ANNEXE C	13
CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES	13
ANNEXE D.....	14

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le ministère des Pêches et des Océans a besoin de la fourniture et de la livraison de (4) nouveau moteur principal de préchauffage des systèmes pour le NGCC Earl Grey. Systèmes remplaceront les actuels systèmes de préchauffage (4) Deutz SBV9M628 moteurs principaux.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III: Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copier technique)
Section II: Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

1. Les soumissionnaires doivent offrir un produit qui répond à l'annexe A - Exigence dans son intégralité. L'évaluation technique permettra de déterminer si toutes les exigences obligatoires ont été respectées.
2. Le soumissionnaire est tenu de présenter les spécifications et la documentation descriptive pour nouveau moteur principal de préchauffage des systèmes offert pour démontrer la conformité aux critères d'évaluation obligatoires à l'annexe C.

La documentation peut inclure le nom du fabricant, le numéro de pièce de produit et une description de catalogue, y compris tout renseignement sur les spécifications.

Il incombe au soumissionnaire de présenter une soumission complète montrant que les articles satisferont voire dépasseront les critères des descriptions techniques inclus dans cette demande de soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, droits de douane et taxes d'accise inclus, rendu droits acquittés (DRA) Incoterms 2010) à la Garde côtière canadienne entrepôt situé à 13, boul. Akerley, Dartmouth, NS B3B 1S6

4.2 Méthode de sélection

4.2.1

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou

Solicitation No. - N° de l'invitation
F5561-180652/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F5561-18-0652

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81104

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL304
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le ministère des Pêches et des Océans a besoin de la fourniture et de la livraison de (4) nouveau moteur principal de préchauffage des systèmes pour le NGCC Earl Grey. Systèmes remplaceront les actuels systèmes de préchauffage (4) Deutz SBV9M628 moteurs principaux.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 novembre, 2018 inclusivement

6.4.2 Date de livraison

Toutes les quatre nouvelles de préchauffage du moteur principal de systèmes pour le NGCC Earl Grey doivent être reçues dans les quatre semaines suivant l'attribution du contrat.

6.4.3 Instructions d'expédition

Solicitation No. - N° de l'invitation
F5561-180652/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F5561-18-0652

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81104

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL304
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les marchandises doivent être expédiées à la destination précisée dans le contrat et livrés, rendu droits acquittés (DRA) à la Garde côtière canadienne entrepôt situé à 13, boul. Akerley, Dartmouth, NS B3B 1S6.

Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables à destination.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Paul Bowman
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 3X2

Téléphone : (902) 802-8304
Télécopieur : (902) 496-5016
Courriel : paul.bowman@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet sera fournis au Attribution de contrat

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : Bradley Rafuse
Titre : Gestionnaire de l'entretien des Navires Sr
Organisation: Garde côtière canadienne
Adresse : 50 avenue Discovery, Darmouth, NS B2Y 3Z8

Téléphone : 902-483-7862
Courriel : bradley.rafuse@dfo-mpo.gc.ca

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
F5561-180652/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F5561-18-0652

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81104

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL304
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix.

6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité et renseignements supplémentaires

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) Annexe C, Critères d'évaluation obligatoires
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CUA*

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
B1501C (2018-06-21) Appareillage électrique
D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement
A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

6.12 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A - Besoin

Acquisition d'un système de préchauffage des moteurs principaux **Énoncé des besoins**

1 : PORTÉE

Aux termes du présent devis, l'entrepreneur doit fournir (4) nouveaux systèmes de préchauffage des moteurs principaux du NGCC *Earl Grey*. Ces systèmes doivent remplacer les systèmes de préchauffage des (4) moteurs principaux Deutz SBV9M628.

2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

2.1 Généralités

L'entrepreneur doit fournir :

Pour les (4) moteurs principaux Deutz SBV9M628 à bord du NGCC *Earl Grey*, (4) nouveaux systèmes de préchauffage qui répondent aux exigences techniques suivantes.

2.2 EXIGENCES TECHNIQUES

1. Les systèmes de préchauffage doivent être en mesure de maintenir à 55 degrés Celsius, la température de l'eau de chemise des moteurs Deutz SBV9M628 qui présentent une cylindrée de 114 L chacun.
2. Les systèmes de préchauffage doivent être approuvés par une société de classification ou par Transports Canada pour une utilisation marine à bord des navires.

2.3 DIMENSIONS ET POIDS

1. Les systèmes de préchauffage doivent être entièrement autonomes (réchauffeur, pompe, panneau électrique) et installés au même endroit, dont les dimensions sont les suivantes (1 000 mm de longueur x 280 mm de largeur x 750 mm de hauteur), ce sont les dimensions maximales qui ne doivent pas être dépassées.

2.4 PARAMÈTRES DE FONCTIONNEMENT

1. Température de l'eau de chemise des moteurs avant le démarrage : 55 degrés Celsius.
2. Température de l'eau de chemise des moteurs en marche : 75 degrés Celsius.
3. Capacité d'eau de chemise pour chaque moteur : 300 L
4. Plage de température ambiante de la salle des machines : 20 à 40 degrés Celsius.
5. Longueur approximative de la tuyauterie jusqu'au moteur : 6 Mètres

2.5 EXIGENCES EN ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

1. Tension : 600 V

Solicitation No. - N° de l'invitation
F5561-180652/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F5561-18-0652

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81104

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL304
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Fréquence : 60 HZ
3. Nombre de phases : 3

2.6 EMPLACEMENT

2.7

Tous les éléments et tout l'équipement fournis aux termes du présent Énoncé des besoins (ÉB) doivent comprendre les coûts d'emballage, de manutention et d'expédition à l'adresse ci-dessous.

Entrepôt 05C de la GCC
NGCC *Earl Grey* - Brad Rafuse
13, boulevard Akerley – porte n°1
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1S6

3 RÉFÉRENCES

3.1 DESSINS DE RÉFÉRENCE ET DONNÉES DE PLAQUE SIGNALÉTIQUE

S. O.

4 PREUVE DE RENDEMENT

4.1 INSPECTION

L'évaluation de l'état des systèmes doit être effectuée par l'ATGC dans les 48 heures suivant la livraison.

4.2 MISE À L'ESSAI

Il se peut que ces systèmes ne soient pas installés à bord du navire pendant une période allant jusqu'à six mois. L'ATGC se réserve le droit de déposer une réclamation en garantie pour des systèmes de remplacement advenant que les systèmes fournis ne respectent pas les exigences précisées au moment de la mise à l'essai après l'installation.

5 PRODUITS LIVRABLES

5.1 RAPPORTS, DESSINS ET MANUELS

Une trousse complète, y compris les manuels de fonctionnement, les dessins et une liste complète des pièces de rechange doit être livrée avec les systèmes de préchauffage. (2) Copies papier et une copie électronique en format PDF.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F5561-180652/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F5561-18-0652

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81104

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL304
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

Base de Paiement

Le soumissionnaire **doit fournir les lignes 1 à 4** pour être considéré pour l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, et incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2010 rendu droits acquittés (DRA). L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

(À remplir par le soumissionnaire)

Obligatoire

Point	Description du travail	Unité de mesure (A)	Quantité estimative (B)	Prix par unité (C)	Prix calculé (D) (BxC=D)
1	Quatre principaux systèmes de préchauffage du moteur (tel que détaillé dans l'Annexe A)	CH	1	_____ \$	_____ \$
2	LIVRAISON (DRA Incoterms 2010) Garde côtière canadienne entrepôt situé à 13, boul. Akerley, Dartmouth, NS B3B 1S6	CH	1	_____ \$	_____ \$
Montant total de (D) 1 à (D) 2 :					_____ \$ TVH en sus

ANNEXE C

Critères d'évaluation obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir les données de renvoi ci-après afin d'indiquer les pages sur lesquelles chaque spécification obligatoire peut être démontrée dans la documentation technique soumise avec leur soumission. Pour les quelques critères qui ne sont pas identifiés dans les fiches techniques / littérature / brochures, l'indication de votre entreprise de «conforme» sera considérée comme une certification que l'exigence est satisfaite. Le Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements liés aux exigences obligatoires.

(À remplir par le soumissionnaire)

Exigences obligatoires minimales	Renvoi N° de page	Conforme/ non conforme
1. Les systèmes de préchauffage doivent être en mesure de maintenir à 55 degrés Celsius, la température de l'eau de chemise des moteurs Deutz SBV9M628 qui présentent une cylindrée de 114 L chacun.		
2. Les systèmes de préchauffage doivent être approuvés par une société de classification ou par Transports Canada pour une utilisation marine à bord des navires.		
3. Les systèmes de préchauffage doivent être entièrement autonomes (réchauffeur, pompe, panneau électrique) et installés au même endroit, dont les dimensions sont les suivantes (1 000 mm de longueur x 280 mm de largeur x 750 mm de hauteur), ce sont les dimensions maximales qui ne doivent pas être dépassées.		
4. Les systèmes de préchauffage doivent respecter les exigences opérationnelles et électriques 2.4 et 2.5 de l'énoncé des besoins.		
5. Une trousse complète, y compris les manuels de fonctionnement, les dessins et une liste complète des pièces de rechange doit être livrée avec les systèmes de préchauffage. (2) Copies papier et une copie électronique en format PDF.		
6. Livraison « Rendu droits acquittés » [DRA], Incoterms 2010 – la livraison doit être effectuée dans les 4 semaines après adjudication du contrat.		

Solicitation No. - N° de l'invitation
F5561-180652/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F5561-18-0652

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-8-81104

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL304
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation requise

Liste de l'offrant du prénom et du nom des directeurs ou des propriétaires ci-dessous. Veuillez fournir une liste du nom de toutes les personnes qui sont actuellement des directeurs conformément à la Partie 5 – CERTIFICATION.

Directeurs : Veuillez écrire lisiblement

Prénom	Nom	Prénom	Nom

Au besoin, joindre une autre feuille pour des noms additionnels.